

L'IMMIGRATION CANADIENNE

SECONDE PARTIE

VIII

L'immigration primée et le droit d'entrée

Le Canada, depuis plusieurs années, a recruté, grâce à différents moyens, des immigrants dans certains pays d'Europe. Il a surtout fait porter ses efforts sur la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et certains pays de l'Europe continentale, dont l'Allemagne, la Hollande, le Danemark et l'Irlande, la Suède et la Norvège. En Belgique et en France, il a quelques bureaux dont M. Asselin a longuement étudié et expliqué le mécanisme et les défauts, dans son rapport officiel rendu public en janvier 1912, "L'immigration belge et française au Canada". Le Canada recrute aussi des immigrants en Suisse. Il a aussi fait de la propagande, pendant quelque temps, en Finlande, en Russie et en Autriche-Hongrie. Il est inutile d'insister sur l'organisation des bureaux canadiens d'immigration, en Grande-Bretagne, et sur l'infériorité des bureaux continentaux, surtout en France et en Belgique. Le rapport de M. Asselin a traité à fond ces deux sujets.

L'IMMIGRATION PRIMEE

L'un des moyens employés par le Canada pour recruter des immigrants dans tous les pays d'Europe, c'est le versement d'une prime de cinq piastres par tête, à certains agents, pour chaque agriculteur, domestique de ferme, ou servante envoyés au Canada. L'immigration primée, au temps de la *North Atlantic Trading Company*, a donné lieu à maints abus, dénoncés à cette époque par plusieurs hommes politiques, entre autres par M. F.-D. Monk. L'enquête parlementaire faite à ce propos vers 1904 a nettement démontré que la *North Atlantic Trading Company* s'est fait verser — tant qu'elle a opéré et fait, si l'on peut ainsi dire, le *traite des immigrants*, — au delà d'un demi-million de piastres, pour des individus qu'elle prétendait être des agriculteurs, et qui, parfois, — cela fut nettement établi à l'enquête, — étaient des enfants encore à la mamelle, amenés ici par leurs parents.

Depuis 1904, le système de l'immigration à prime s'est un tant soit peu amélioré. Le gouvernement a continué cependant de payer aux agents maritimes ("booking agents") européens plusieurs centaines de mille piastres, — exactement, la somme de \$1,026,415, — de 1904-1905 à 1912-1913 inclusivement. Une moyenne de 17.3 pour cent de l'immigration anglaise est de l'immigration primée, de même que 3.22 pour cent de l'immigration américaine et 6.27 pour cent de l'immigration continentale européenne, depuis 1904. Les statistiques officielles du ministère de l'immigration portent donc à 26.79 pour cent la moyenne de l'immigration primée, pendant cette période, et donnent un total de 205,283 immigrants d'un coût de \$5 par tête chacun, au Canada. De ce nombre, 147,196 viennent de Grande-Bretagne, 24,142 des Etats-Unis, et 33,985 de l'Europe continentale. Aux termes de la loi, ils devraient tous être cultivateurs, domestiques de ferme ou servantes. Mais, en pratique, une assez grande proportion de ces gens connaissent peu l'agriculture ou le service domestique. Certains agents, désireux de toucher leur prime de \$5 pour chaque immigrant de cette catégorie qu'ils expédient au Canada, ne se font pas faute, dans maints cas, de porter à la liste des agriculteurs, des domestiques de ferme ou des servantes, des gens qui n'en sont, ni de près ni de loin, ou qui ne le sont que pour fins d'immigration. On dit même, dans certains cercles, que telle ou telle société apparemment philanthropique fait un bon profit, sur le nombre d'immigrants qu'elle envoie ici chaque année. Car elles les inscrivent, pour les besoins de son budget, comme agriculteurs ou domestiques, — et toucheraient de ce chef une prime, outre le montant qu'elle retirerait à titre d'agent de placement, au Canada, du fait qu'elle distribuerait un peu partout ces gens. Il est impossible de vérifier cette assertion, pour le moment.

L'ABOLITION DU SYSTEME DE PRIME

Ce système d'immigration à prime a pu avoir, pendant un certain temps, son utilité plus ou moins grande. Il n'en a plus aucune. Le Canada, aujourd'hui, est assez bien connu, dans tous les pays d'où l'on émigre, pour n'avoir plus besoin de recruter ses immigrants à prix d'argent. Il offre assez d'avantages aux agriculteurs, aux domestiques et aux servantes pour qu'ils y viennent sans que le pays soit pour cela obligé de verser chaque année quelques centaines de milliers de piastres aux agents maritimes d'outremer. Le meilleur agent de recrutement, c'est l'immigré content de son sort et qui le fait savoir à ses parents et à ses amis de là-bas. A l'heure actuelle, cet immigré, grâce à ses relations de famille qu'il a gardées de l'autre côté de l'Atlantique, induit plusieurs milliers des siens à venir le rejoindre ici. M. Asselin cite, dans son rapport, le cas de "trois Bretons établis au Manitoba, en 1904, et qui ont été depuis, à leurs frais, chercher parmi leurs parents, amis et connaissances de Bretagne quelque chose comme cinq cents colons." C'est à de tels immigrés beaucoup plus qu'aux agents maritimes que le Canada doit d'être le pays recherché par des gens de tous les coins de l'Europe. Et, presque toujours, cet agent reçoit cette prime de \$5 pour avoir seulement vendu un billet de passage à un immigrant déjà décidé de venir au Canada et que, partant, il n'a eu nulle peine à convalacrer des avantages que lui offre ce pays.

Lors de la refonte de la loi de l'immigration, en 1911, plusieurs députés ont demandé l'abolition du système des primes. Le ministère dit alors qu'il avait encore son utilité. Il l'a maintenu. La vérité, c'est que les compagnies de navigation, de chemins de fer et celles qui spéculent sur la vente des terres, dans l'Ouest canadien, peuvent être intéressées au maintien de ce régime, mais que le Canada y gaspille maintenant son argent, et que, plus tôt on l'abolira, mieux ce sera, dans l'intérêt de tout le monde, sauf des actionnaires de ces compagnies.

UN DROIT D'ENTREE POUR CERTAINES GENS

Les Etats-Unis frappent d'un droit d'entrée de \$4 par tête tout immigrant admis dans leur pays. En 1911-1912, le trésor américain a retiré de ce fait la somme de \$3,315,086, perçue de 828,773 immigrants de toutes catégories, et il l'a versée au fond de l'immigration. Il y a peu d'immigrants exemptés de cet impôt. Et, depuis que la république l'a établi, elle a, de cette source seule, reçu plusieurs millions, qui servent à défrayer les frais d'entretien du service d'immigration.

Le Canada n'impose aucun droit d'entrée aux gens de race blanche. De 1903 à 1913, il a dépensé \$1,662,254 pour fins d'immigration. L'on comprend que, pays jeune, relativement peu peuplé, en égard à son immense étendue, il n'aille pas frapper toutes les classes d'immigrants d'un droit d'entrée sur son territoire. Imposer ce paiement à tout immigrant qui arrive au Canada, équivaldrait, dans maintes circonstances, à refuser l'admission à de certaines gens, qui n'ont guère d'argent, lors de leur arrivée ici, et ne pourraient le verser qu'en se saignant à blanc. Ce serait les décourager. Ainsi, un agriculteur suédois ou norvégien accompagné de sa famille de cinq membres devrait payer, si nous avions un régime analogue à celui des Etats-Unis, \$24 pour l'admission de tout son monde, ce qui serait une somme considérable pour lui. Et pourtant, par ailleurs, cet immigrant pourrait être fort désirable. On ne devrait donc pas établir ce droit d'entrée pour les agriculteurs, ni pour la main-d'œuvre experte à l'époque où nous en sommes.

Mais il y a une catégorie nombreuse d'immigrants qui s'en viennent ici, non pour cultiver la terre, mais soit pour travailler dans les villes, comme journaliers, soit pour faire des terrassements, le long des voies ferrées, soit pour chercher de l'emploi, à titre de manoeuvres inexpérimentés, dans les grands travaux de construction. Tandis que, de 1903 à 1913, le Canada recevait chez lui 866,916 agriculteurs, et domestiques de ferme, il laissait aussi entrer dans ses ports de mer et par la frontière américaine 529,576 journaliers de toutes nationalités. Si l'agriculteur ne doit pas être frappé d'un droit d'entrée, lors de son arrivée, parce que, règle générale, il restera au Canada et contribuera au développement agricole du pays, il n'en est pas de même du journalier. Celui-ci, les neuf-dixièmes du temps, arrive seul au Canada, et le pays ne bénéficie guère de cette migration isolée. On calcule, aux Etats-Unis, que plus de quarante pour cent des immigrants de cette classe ne viennent en Amérique que pour quelques mois, exportent, tandis qu'ils y sont, une quantité considérable d'argent dans leur pays d'origine, y retournent

eux-mêmes au bout de quelques mois, ou de peu d'années, ne s'assimilent donc aucunement, et laissent dans les prisons, les pénitenciers, les asiles d'aliénés et autres institutions analogues un déchet considérable qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rapatrier. Les grandes sociétés industrielles, les grands usiniers, les compagnies de construction, les chemins de fer en voie de parachèvement et les entreprises de ce genre bénéficient seuls de cette catégorie d'immigrants. Si le Canada ne peut ni ne doit imposer de droit d'entrée sur les agriculteurs et les domestiques, non plus que sur la main-d'oeuvre experte, ne pourrait-il, pour sa protection même, frapper les journaliers et les manoeuvres d'un droit d'entrée de \$2 à \$4 par tête? Plusieurs, qui s'intéressent au problème de l'immigration, seraient favorables à l'établissement d'un tel impôt. L'on objectera, en certains quartiers, que les grands industriels et les grandes entreprises ont besoin de ces immigrants, qu'ils y recrutent les sept-huitièmes de la main-d'oeuvre de leurs établissements. Soit. Mais, si ces capitalistes en ont besoin, qu'ils paient eux-mêmes le droit d'entrée de ces gens, dont l'affluence en trop grand nombre, au pays, est certes dangereuse pour la paix et la sécurité publiques. Car c'est dans les villes et les centres industriels qu'ils se groupent de préférence et c'est surtout dans cette classe que le crime et la folie font le plus de victimes, ainsi que l'établissent les statistiques de toutes les provinces et les tableaux démographiques de l'immigration américaine. Comme écrivait en tête de son rapport la commission américaine sur l'immigration, en 1910, *"Un développement productif de l'industrie, développement qui permettrait l'adaptation et l'assimilation de la main-d'oeuvre étrangère, est préférable à une expansion industrielle trop rapide qui provoque l'immigration de journaliers de moeurs et de capacité peu élevées, et dont la présence compromet les conditions du travail et le barème des salaires du pays où ils viennent en grand nombre."* La question ouvrière, au Canada comme aux Etats-Unis, est déjà assez grave pour qu'on n'aille pas la compliquer de propos délibéré en admettant ici, sans précautions, une infinité de gens qui deviennent la proie facile du socialisme et de doctrines analogues.

Il faudrait donc, à notre sens, frapper d'un droit d'entrée le journalier étranger, inapte à un métier quelconque, bête de somme destinée à un traitement pire que celui que les industriels et les entrepreneurs donnent à leurs chevaux ou à leurs machines, et qui, s'il survit aux risques de mort où il s'expose chaque jour, s'en retournera en Europe, sans que le pays ait bénéficié d'aucune sorte de sa présence au Canada. Le montant total perçu de la sorte servirait aux fins de l'immigration.

CELUI QUI ABANDONNE SA FAMILLE

Un nombre considérable d'immigrants abandonnent leur famille, outremer, et ne lui donnent plus signe de vie. Un exemple: récemment, disait M. Rufus D. Smith, secrétaire général de la *Charity Organization Company*, à Montréal, la *Charity Organization* de Glasgow, Ecosse, notifiait ses correspondants canadiens que 864 familles écossaises demandaient des nouvelles de leurs chefs, émigrés au Canada en disant qu'ils leur enverraient de l'argent pour les y faire venir; ils n'ont plus donné signe de vie. Cette désertion des familles, en Europe, est, au dire de ceux qui s'occupent de la question de l'immigration, un des plus grands dangers qui en résultent. Il est certes difficile de l'éviter, mais il y a là un grave sujet d'études pour le sociologue. Et c'est un des multiples aspects dont se complique ce problème, d'un si grand intérêt pour le Canada.

Un autre des aspects de ce problème, c'est la protection qu'il faudrait donner à l'immigrant, dont certaines classes sont exploitées ici, tantôt par ceux qui logent l'immigrant dans des conditions hygiéniques épouvantables, tantôt par le pseudo-banquier de sa nationalité qui le floute, n'expédie pas en Europe l'argent qu'il lui donne pour envoyer à sa famille, et disparaît un bon matin avec ses épargnes péniblement amassées. Une nuée de parasites vit de l'immigrant, s'il n'est pas vite mis au fait des dangers qui l'entourent et n'est pas défendu contre ces gens, contre leur cupidité, contre son ignorance même. Or, les gouvernants n'ont encore fait que peu de chose dans ce domaine, et l'immigrant reste souvent à la merci du premier exploiteur venu. Des sociétés de charité et des associations philanthropiques, comme la *Charity Organization Association*, et quelques autres de ce genre, font d'excellent ouvrage dans ce champ. Mais elles n'y peuvent suffire. Il appartient au gouvernement, qui a induit ces étrangers à venir ici, de prendre l'initiative de mesures destinées à les protéger et à les défendre. Et, sur ce point, tout est à faire, ou presque tout.

Georges PELLETIER.